



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

CONTRAT N° 2024/454-715

« *Projet NaturAfrica Transhumance paysage Waza-Logone-Mandelia* »

TITRE DU PROJET : PROJET NATURAFRICA TANSHUMANCE PAYSAGE WAZA LOGONE MANDELIA

**Rapport de la mission d'identification des parcelles
de périmètres maraichers pilotes dans le cadre de la
mise en œuvre projet NaturAfrica Transhumance
paysage Waza-Logone-Mandelia**

Waza-Pétté-Zina



Mars 2025

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	3
2. OBJECTIFS DE L'ACTIVITE.....	4
2.1. Objectif Principal de l'activité	4
2.1.1. Objectifs spécifiques de l'activité	4
3. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ.....	5
4. RESULTATS ATTENDUS DE L'ACTIVITE.....	5
5. PRODUIT DE L'ACTIVITE	5
6. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION.....	6
a. Organisation de la mission.....	6
7. DEROULEMENT DE LA MISSION.....	6
7.1. Principaux résultats, constats et propositions des communautés	7
7.1.1. Identification et délimitation du périmètre maraicher dans la commune de Waza7	
7.1.2. Identification et délimitation du périmètre maraicher dans la commune de Pétté 8	
7.1.3. Identification et délimitation du périmètre maraicher dans la commune de Zina 9	
7.2. Coordonnées GPS des sites maraichers	10
Conclusion.....	10

LISTE DES PHOTOS

<i>Photo 1: Parcelle maraichère à Waza</i>	<i>7</i>
<i>Photo 2: Concertation avec les potentiels maraichers à Waza.....</i>	<i>8</i>
<i>Photo 3: Concertation tenue à Niwadji (Pétté).....</i>	<i>8</i>
<i>Photo 4: Parcelle maraichère d'un hectare à Niwadji</i>	<i>9</i>
<i>Photo 5: Concertation avec les populations à Andirni et site potentiel de maraichage (Zina).....</i>	<i>10</i>

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet NaturAfrica Transhumance paysage Waza-Logone-Mandelia dans la zone de Logone et Chari autour du Parc National de Waza et de la Réserve de Faune de Mandelia est prévu dans la convention de financement NaturAfrica-Phase 1, qui s'articule autour de la conservation de la biodiversité, du développement des communautés à travers les activités économiques « vertes » et de la gestion durable de la transhumance ainsi que de la Gouvernance en général. L'action a pour objectif général le renforcement de la gestion durable des ressources naturelles au bénéfice des conditions de vie des populations. De manière plus spécifique, ce projet vise le renforcement de la gestion participative de la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie des communautés locales vivant dans le paysage prioritaire pour la conservation et le développement (PPCD) de « Waza-Logone-Lac Tchad ». Ce projet reprend donc les trois piliers du programme NaturAfrica (Conservation, Economie verte, Gouvernance).

L'action de l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) permettra de conduire une première phase des activités du projet NaturAfrica autour du Parc de Waza et Mandelia sous la responsabilité du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC), appuyé du côté tchadien par son homologue codemandeur auprès de l'ACFCAM. L'Action pour la protection et la sauvegarde de l'environnement (APSE) codemandeur.

Les activités bénéficieront des apports en nature ou en numéraires sous forme de cofinancement des bénéficiaires. Il s'agira de la mobilisation de la main d'œuvre pour les travaux, l'inscription des investissements locaux dans les budgets communaux et les budgets d'investissement public. Le paysage de Waza constituera l'essentiel des activités des trois composantes alors que quelques activités liées au reboisement et à la gouvernance seront entreprises du côté de Mandelia, en attente des études en cours et les décisions gouvernementales liées à la gestion de cette réserve.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre **du Résultat 2.1** : Des périmètres maraichers intensifs et productifs sont créés/renforcés avec une forte implication des jeunes et des femmes **de la composante 2 portant sur l'économie verte** et lien avec le plan d'action opérationnelle du projet il est prévu d'identifier les sites et délimiter les parcelles affectées aux membres de la communauté pour les périmètres maraichers.

2. OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

2.1. Objectif Principal de l'activité

L'objectif général de cette activité est d'identifier et délimiter des parcelles de périmètres maraichers pilotes affectées aux membres de la communauté dans le cadre de la mise en œuvre du projet NaturAfrica transhumance Waza Logone Mandélie. et organisations maraichers;

2.1.1. Objectifs spécifiques de l'activité

Spécifiquement, il s'agissait de :

- Tenir une réunion d'information et de sensibilisation avec les exploitants maraichers des villages retenus pour le développement des cultures maraichères

- Identifier les sites maraîchers et délimiter les parcelles affectées aux membres de la Communauté ;
- Identifier les organisations maraîchères efficaces avec des projets visibles sur le terrain,

3. MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Il s'agira pour l'équipe de l'ACFCAM de concert avec les communes de Waza, Pétté, Zina, les sectoriels, les organisations maraichères ou les exploitants maraichers et les autorités traditionnelles de procéder de manières participatives au choix des sites potentiels d'un hectare pour le développement des cultures maraichères assorti d'un procès-verbal. Ce procès-verbal qui sera produit constitue l'accord de toutes les parties prenantes sur la mise à disposition des sites appartenant aux communes ou aux Communautés pour le projet.

Par la suite une descente de terrain sera organisée dans les différents localités pour identifier les sites pour procéder à des levées GPS et la prise des images géoréférencées.

A cet effet, un rapport sera produit sur l'identification des sites maraichers chaque commune. Il sera tout de même de déterminer les caractéristiques physique, la matérialisation des différents sites. L'équipe technique effectuera également des échanges avec les exploitants maraichers, pour prendre en compte, le savoir-faire local, leurs attentes afin de les impliquer dans la mise en œuvre de l'action.

4. RESULTATS ATTENDUS DE L'ACTIVITE

Les principaux résultats attendus au terme de cette prestation sont :

- Une réunion d'information et de sensibilisation avec les exploitants maraichers par commune est tenue ;
- Les potentiels sites de parcelles maraichères sont identifiés et délimités ;
- Les organisations maraîchères efficaces ou les groupes de maraichers sont identifiées et connues ;
- Les coordonnées GPS pour la géolocalisation et la cartographie des différents parcelles maraichères sont collectées ;
- La main d'œuvre est connue et disponible.

5. PRODUIT DE L'ACTIVITE

- Rapport de mission ;
- Photos de terrain de qualité datées et géoréférencées ;
- Fiche de présence ;
- Cartes des sites de parcelle maraichères réalisées.

6. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISSION

a. Organisation de la mission

Cette mission s'est déroulée du **11 au 12 Mars 2025** en 03 principales phases :

i) Phase de sensibilisation et d'information des exploitants maraichers

Cette phase effectuée avec les exploitants maraichers de concert avec Chef de Poste Agricole de Waza, le Point Focal NAF et le superviseur du projet NAF au niveau des communes de Waza, Pétté et de Zina a consisté à présenter l'une des activités phare de la composante 2 portant sur l'économie verte. Le premier résultat de cette composante (les périmètres maraichers intensifs et productifs sont créés/renforcés avec une forte implication des jeunes et des femmes) vise à soutenir le développement des activités génératrices de revenus afin d'aider les communautés à améliorer les conditions de vie en respectant mieux les ressources naturelles disponibles dans et en périphérie des aires protégées.

ii) Phase d'échanges avec l'exécutif communal et les autorités traditionnelles

Cette phase a permis de présenter à l'exécutif communal de Waza, Pétté et de Zina ainsi que les chefs des villages l'activité portant sur le développement des cultures maraichères. Un accent particulier sur la disponibilité et le choix du site. Ce site devra être une parcelle communautaire dont Cette activité permettra de garantir d'ici 2027, au moins 3 ha sur 3 périmètres de cultures maraichères intensives pilotes, impliquant 60 maraichers.

iii) Une phase d'identification et délimitation des parcelles maraichères

Cette phase a consisté à visiter les différents bassins maraichers dans les villages retenus dans le cadre du projet. Ce travail a été marqué par la collecte des coordonnées GPS et des prises de vues géoréférencées des différentes parcelles retenues. Par la suite il a des discussions ont été engagées avec les propriétaires des parcelles pour l'abandon des droits coutumiers sur ces espaces au profit du projet pour le bien de toute la communauté.

iv) Une phase de collecte des coordonnées GPS pour la géolocalisation et la cartographie des différents parcelles maraichères

Cette phase qui a marqué par la collecte de coordonnées GPS fin de la renseigner la plateforme Web monitoring du projet.

7. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission, conduite dans les communes de Waza, Pétté et de Zina, dans le cadre de la mise en œuvre du **projet NaturAfrica, transhumance Waza-Logone-Mandélie** dans la Région de l'Extrême-Nord Cameroun s'est déroulée en trois (03) période **du 11 au 12 ; du 17 au 18 et du 29 au 30 Mars 2025**. Cette mission a été conduite par le superviseur régional du projet NaturAfrica Transhumance Paysage

Waza Logone Mandélie et accompagné par les autorités traditionnelles, les chefs de postes agricoles et les du Points focaux NAF.

7.1. Principaux résultats, constats et propositions des communautés

7.1.1. Identification et délimitation du périmètre maraîcher dans la commune de Waza

En date du 11 Mars 2025 le superviseur a conduit une mission d'identification et de délimitation d'un site d'un hectare pour le développement des cultures maraîchères. Après avoir présenté le contexte de cette activité à l'exécutif communal de Waza, aux exploitants maraîchers et au autorités traditionnelles. Le superviseur du projet a précisé qu'il s'agit de procéder avec les communautés bénéficiaires aux réunions d'explication et de sensibilisation, à l'identification des parcelles de 1 ha de 3 périmètres maraîchers-pilotes (1h/Communes) qui seront répartis entre les différents producteurs communautaires pour la production des maraîchers. Le sol sur chaque site-pilote doit être un milieu nutritif bien équilibré et vivant pour satisfaire les besoins de la plante. Le site doit également être bien choisi de façon à permettre la production de maraîchers intensive durant toute l'année. A la fin de ce processus, il sera question de cartographier et géoréférencer les sites lors des descentes de terrain pour relever les coordonnées qui seront ensuite enregistrées dans un système SIG.

Après avoir présenté le contexte de cette activité, la mission a effectué une descente de terrain sur les potentiels sites de production maraîchères dans la zone de Waza. Sur le terrain, seuls deux sites présentaient des espaces potentiels ont été identifiés au centre-ville de Waza. Le premier a été localisé à l'entrée de la ville de Waza et le second non loin du centre de promotion de la femme. Ainsi, le premier site présentait des conditions favorables pour le développement des cultures maraîchères. Malheureusement, c'est le second site qui a été retenu du simple fait que le premier site reste inondé pendant 7 mois et c'est le second site qui répond aux orientations du projet (production maraîchère 12 mois/12, proximité avec les ménages pour la fourniture de l'eau potable, sécurité pour la protection de l'ouvrage solaire). Ce choix du site a été fait de concert avec les exploitants maraîchers, les agents communaux et le chef de poste agricole.



Photo 1: Parcelle maraîchère à Waza

La seconde étape de ce processus a été la rencontre de l'autorité traditionnelle et le propriétaire du site retenu pour le développement des cultures maraîchères. Un acte de donation (voir annexe) pour abandon des droits coutumiers a été dressé et déposé au niveau de la chefferie pour signature avant transmission à la sous-préfecture de Waza.

La troisième articulation de la mission dans la commune de Waza a été l'identification des organisations maraîchères dynamiques dans la zone. La mission a constaté après des échanges tenus avec la Délégation d'Arrondissement d'Agriculture et les exploitants maraîchers qu'il n'existe pas dans la zone un GIC ou

une coopérative qui répond aux exigences du projet. Face à cette situation, la mission de concert avec la commune et le sectoriel de l'agriculture, nous avons constitué les exploitants maraichers en un groupe de 20 membres constitués de 12 femmes, 5 jeunes et 3 hommes. Il convient de préciser que la commune de Waza enregistre des déplacés internes. Ces derniers ont été impliqués dans cette activité notamment des femmes qui n'ont que pour principales activités dans la zone la coupe abusive et la vente du bois de chauffe en provenance du parc.



Photo 2: Concertation avec les potentiels maraichers à Waza

7.1.2. Identification et délimitation du périmètre maraicher dans la commune de Pétté

La mission d'identification et de délimitation du périmètre maraicher a débuté le 17 Mars 2025 dans la commune de Pétté par une série de visite de courtoisie au Sous-préfet de l'arrondissement de Pétté et au Maire de la commune (représentée par son 1er Adjoint). A chacun de ses interlocuteurs, le Superviseur NAF, qui conduisait la mission, a débuté par la présentation de l'équipe de mission qui avait en son sein le responsable SIG. Il a ensuite présenté le contexte de la mission qui se situe dans le cadre de la composante 2 sur l'économie verte dont l'activité porte sur l'identification et la délimitation d'un périmètre maraicher d'une superficie d'un hectare dans les villages riverains du parc.

A la suite des échanges avec les autorités administratives et communales, une descente de terrain dans les villages riverains du parc a été effectué. Le premier site visité a été celui de Badadaï situé à 8 kilomètres du parc et localisé au cœur de la forêt communautaire d'Abouli. Le constat fait sur le terrain révèle que l'accès à ce site reste difficile pour le passage des engins pour la réalisation du forage. De même, les populations de cette localité ne mènent pas d'activités maraichères et sont pour la plupart des éleveurs.



Photo 3: Concertation tenue à Niwadji (Pétté)

Le second site visité a été celui de Niwadji qui est situé à 4 kilomètres du parc. Cette localité présente des espaces propices pour le développement des cultures maraichères. Le site retenu dans cette localité reste accessible, et proche du village pour la desserte en eau potable. De plus elle présente une population dynamique. Les échanges tenus avec les populations de Niwadji ont permis de constater qu'elles ont un fort engouement pour les cultures maraichères à travers une implication des jeunes, des femmes et des villages voisins (Doutarou et Karal Tanné). Le site communautaire pour le développement des cultures maraichères mis à la disposition du projet a été donné par le chef du village pour une superficie d'un hectare. A côté de ce site les populations ont souhaité développer des petites parcelles maraichères à travers le forage qui sera installé sur le site. Elle souhaite tout de même passer un accord avec le comité de gestion du forage qui sera installé pour avoir de l'eau pour leur parcelle.



Photo 4: Parcelle maraichère d'un hectare à Niwadji

7.1.3. Identification et délimitation du périmètre maraicher dans la commune de Zina

La mission dans la commune de Zina a débuté en date du 29 mars 2025 par une séance introductive à la chefferie de 2^{ème} degré de Zina. Cette mission a vu la participation du Délégué d'Arrondissement d'Agriculture, le chef de poste forestier et le Point Focal NAF. Après avoir présenté au représentant du chef de canton les membres de la mission, le superviseur régional du projet NAF a dans un premier temps situé le contexte de la mission, puis présenté les objectifs visés par la mission, notamment, la rencontre avec les potentiels maraichers des villages riverains du parc et l'identification dans l'un de ses villages, un site potentiel d'une superficie d'un hectare. De même, il a été question de procéder avec les communautés bénéficiaires aux réunions d'explication et de sensibilisation, des différents producteurs communautaires pour la production des maraichers dans le but de recueillir leurs attentes des populations.

Les échanges tenus avec les différents interlocuteurs ont permis de constater que sur les 8 villages riverains du parc dans la zone de Zina seulement 03 villages sont susceptibles d'accueillir cette activité. Il s'est agi des villages Djéguéré, Zagara et Andirni. Cette situation a permis d'orienter les descentes de terrain dans les villages cibles et c'est finalement la localité d'Andirni qui a été retenue pour cette activité. Après cette étape une réunion de concertation a été organisée avec les

populations d'Andirni pour sur la présentation du projet NAF et l'activité portant sur le maraichage. Durant près de 2 heures, les populations ont salué cette initiative qui d'après eux est une grande première dans la localité. Il convient aussi de préciser que les populations de ses villages sont pour la plupart des pêcheurs et agriculteurs. Pour ce qui était des préoccupations des communautés, elles ont demandé que le forage qui sera construit doit avoir une profondeur allant de 90 à 150 mètres de profondeur. Cette étape a été bouclé par l'établissement d'une liste de 20 potentiels maraichers pour la conduite de cette opération.



Photo 5: Concertation avec les populations à Andirni et site potentiel de maraichage (Zina)

7.2. Coordonnées GPS des sites maraichers

Localités	Latitude	Longitude	Altitude
Niwadji (Pétté)	11.118045	14.495625	317
Waza Centre	11.403645	14.573707	304
Andirni (Zina)	11.058144	14.706268	311

Conclusion

Parvenus au terme de la mission d'identification des sites potentiels pour le développement des parcelles-pilotes de maraichages, dans les communes de Waza, Zina et de Pétté dans le cadre du projet NaturAfrica Transhumance Paysage Waza Logone Mandelia, 3 hectares de parcelles maraichères soit 1 hectare par commune a été identifié. De même, 60 maraichers à raison de 20 par commune ont été retenus pour l'implémentation de cette activité. Par ailleurs, il convient de préciser que l'activité maraichère n'est pas pour certaines localités développées par les populations. Le maraichage apparait comme une nouvelle initiative. Comme recommandation, l'ensemble des populations ont suggéré de réaliser des forages avec des profondeurs allant de 90 à 150 mètres. Cette situation est due au fait que la plupart des forages réalisés dans la zone ont été infructueux.

ACTE DE DONATION DE SITE

Je soussigné _____, résident dans l'arrondissement/commune de _____ Titulaire de la carte nationale d'identité n° _____ délivrée le _____ Reconnais avoir abandonné mes droits coutumiers / légaux sur la parcelle de terre d'une superficie de _____située au lieu-dit _____, de coordonnées X_____Y_____ Z_____, dont la copie de l'acte de propriété et/ou le schéma de localisation sont ci-joints, au bénéfice de la Commune de _____, en vue de la réalisation exclusive du microprojet de _____

A compter de la signature du présent acte, je reconnais au bénéficiaire tous droits de propriété sur ladite parcelle. De ce fait, toute réclamation de ma part ou de la part de ma famille, ascendants et descendants est de nul et de non effet.

Le présent acte est établi pour servir et valoir de droit.

Fait à _____, le _____ 2025.

Ont signé

Le donateur

Le chef de village

Le sous-préfet